

THIAVILLE/Mourthe, le 9 Février 1972

- E N T R E - N O U S -
- - - - -

LE CONSEIL. - Au cours d'une longue séance le 2 Février dernier, les Conseillers ont étudié des questions très importantes et ont décidé :

BUDGET : Le budget primitif 1972, présenté en détail, est approuvé; il s'élève :

-Dépenses ordinaires: 89 286 F

- Recettes ordinaires: 94 259, 58 F, d'où un excédent ordinaire de clôture de: 4 973,58 F;

- Dépenses extraordinaires: 211 968,69 F

- Recettes extraordinaires: 223 989,69 F, d'où un excédent extraordinaire de clôture de 12 021 F.

Pour permettre la réalisation des gros travaux et prétendre aux subventions nécessaires, le nombre de centimes est porté de 45 000 à 51 000.

EAU : Le Conseil sollicite, vu l'urgence, un emprunt-relais de 100 000 francs auprès du Crédit Agricole Mutuel de l'Est pour réaliser, le plus tôt possible, le captage d'une nouvelle source afin de pallier à la pénurie d'eau.

ECLAIRAGE PUBLIC : Les Conseillers décident d'accepter le devis de l'Entreprise HATIER, concernant l'éclairage public du lotissement et des abords (coût : 10 620,45 F) et sollicitent une subvention du Fonds Départemental de Secours.

ORDURES MENAGERES : Le Conseil prévoit l'achat d'un tracteur d'occasion et d'une remorque neuve pour assurer le ramassage des ordures ménagères et effectuer divers travaux d'entretien; il charge le Maire de réaliser cette acquisition au mieux des intérêts de la Commune.

PERCEPTEUR : Les Conseillers décident d'allouer une indemnité de gestion de 39,00 F au Receveur Municipal.

COUPE AFFOUAGERE : Ils autorisent également le Maire à procéder à la vente des grumes par adjudication publique, le 2 Mars 1972, à la Mairie de BACCARAT. Messieurs GEORGE et THIRIET sont désignés pour l'assister dans cette opération.

CONTRE LA RAGE. - Il est rappelé que des charniers sont ouverts sur le territoire de la commune. Des appâts empoisonnés y ont été déposés récemment.

Si des renards sont trouvés morts, il est recommandé d'éviter de les toucher et de les déclarer au garde-champêtre chargé de l'approvisionnement et de la surveillance des charniers.

... / ...

Si des habitants rencontrent des renards semblant malades et ne fuyant pas à leur approche, ils sont priés de prévenir immédiatement le Maire ou Monsieur Gilbert COLIN, titulaires du permis de chasse, qui sont seuls autorisés, par arrêté, à détruire les renards au fusil pendant la période de fermeture de la chasse.

Il est également rappelé que la divagation des chiens est strictement interdite.

BRAVO, LES POMPIERS.- C'est avec une grande satisfaction, qu'au nom des usagers du réseau d'eau et en son nom personnel, le Maire exprime sa vive satisfaction au Chef de Corps et à ses Sapeurs, qui, avec l'aide du garde-champêtre, assurent régulièrement, avec un dévouement exemplaire, l'approvisionnement en eau potable dans des circonstances parfois rendues difficiles par le gel et la neige.

BAL DES POMPIERS.- C'est samedi prochain, à 21 heures, dans la salle du Foyer Rural, que vous viendrez nombreux vous distraire et vous amuser avec nos sympathiques Sapeurs de THIAVILLE et de LACHAPELLE.

Ce sera ainsi une façon de les remercier, de les encourager et de les aider.

Cette soirée sera animée par l'orchestre :

" L E S M O S Q U I T O S "

GENEROSITE.- La quête effectuée lors du mariage BONTEMPS-AUBRY a produit la somme de 50 francs destinée, selon le vœu des jeunes époux, aux vieux travailleurs de THIAVILLE.

Merci, et meilleurs vœux de bonheur.

NAISSANCE.- Le 8 Janvier est née Nathalie, deuxième enfant de la famille CUNY Gérard, rue des Vosges. Félicitations.

PROCHAIN MARIAGE.- Le 4 Mars sera célébré à la Mairie de THIAVILLE le mariage de Claudine MICHEL et de René KERMANN. Meilleurs vœux de bonheur.

A . B .